

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

**BANQUE DE TUNISIE ET DES EMIRATS
- BTE-**

Siège social : 5 bis, rue Mohamed Badra Tunis

La Banque de Tunisie et des Émirats – BTE- publie ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2014. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux comptes, Ahmed BELAIFA et Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF.

**Bilan consolidé
Arrêté au 31/12/2014
(Unité : en milliers de dinars)**

	NOTES	31/12/2014	31/12/2013
CAISSE ET AVOIRS AUPRÈS DE LA BCT, CCP ET TGT	1	30 493	17 388
CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS	2	127 167	203 205
CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE	3	528 380	508 345
PORTEFEUILLE-TITRES COMMERCIAL	4	49 789	53 532
PORTEFEUILLE TITRE D'INVESTISSEMENT	5	63 813	40 706
TITRES MIS EN ÉQUIVALENCE		2 022	2 022
VALEURS IMMOBILISEES	6	17 955	17 369
AUTRES ACTIFS	7	28 578	27 611
TOTAL ACTIF		848 197	870 178
CAPITAL	8	90 000	90 000
RÉSERVES	9	49 802	55 515
ACTIONS PROPRES		-840	-840
RÉSULTATS REPORTES	10	959	-5 893
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	11	- 10 280	2 178
CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE		129 641	140 960
CAPITAUX PROPRES PART DES MINORITAIRES	12	37 692	39 223
CAPITAUX PROPRES		167 333	180 183
DÉPÔTS ET AVOIRS DES ÉTABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS	13	47 410	25 334
DÉPÔTS ET AVOIRS DE LA CLIENTÈLE	14	470 912	484 094
EMPRUNTS ET RESSOURCES SPÉCIALES	15	136 196	153 362
AUTRES PASSIFS	16	26 346	27 205
TOTAL PASSIF		680 864	689 995
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		848 197	870 178

État des engagements hors Bilan consolidé
Arrêté au 31 Décembre 2014
(unité: en milliers de dinars)

	31/12/2014	31/12/2013
PASSIFS ÉVENTUELS		
Cautions, avals et autres garanties données	50 642	54 511
Crédits documentaires	34 114	24 608
TOTAL PASSIFS ÉVENTUELS	84 756	79 119
ENGAGEMENTS DONNES		
Engagements de financement donnés	24 338	87 448
Engagements sur titres	7 000	-
TOTAL ENGAGEMENTS DONNES	31 338	87 448
ENGAGEMENTS REÇUS		
Engagements de financement reçus	14 000	5 282
Garanties reçues	356 550	349 301
TOTAL ENGAGEMENTS REÇUS	370 550	354 583

ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2014
Unité en milliers de Dinars

	NOTE	2014	2013
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRES		53 193	52 125
INTÉRÊTS ET REVENUS ASSIMILES	17	37 443	36 710
COMMISSIONS (en produits)	18	9 935	9 423
GAINS SUR PORTEFEUILLE-TITRES COMMERCIAL ET OPE. FINANCIÈRES	19	5 045	4 848
REVENUS DU PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT	20	770	1 144
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRES		22 032	19 926
INTÉRÊTS ENCOURUS ET CHARGES ASSIMILÉES	21	21 590	19 708
COMMISSIONS ENCOURUES	22	442	659
PERTES SUR PORTEFEUILLE-TITRES COMMERCE ET OPE. FINANCIÈRES		-	-441
PRODUIT NET BANCAIRE		31 161	32 199
DOT. PROV. & CORREC. VAL. SUR CRÉANCES, HORS BILAN ET PASSIF		-16 496	-6 611
DOT. PROV & RES. DES CORRECTIONS DE VAL / PORTEFEUILLES D'INVEST		2 894	2 278
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	23	247	48
FRAIS DE PERSONNEL	24	- 13 568	-12 830
CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION	25	- 8 924	-6 928
DOTATIONS AUX AMORT. ET AUX PROVISIONS SUR IMMOBILISATIONS	26	- 3 196	-3 585
TOTAL RÉSULTAT D'EXPLOITATION		- 7 882	4 571
SOLDE EN GAINS / PERTES PROVENANT D'AUTRES ÉLÉMENTS ORDINAIRES		-57	-35
IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES	27	-194	-219
RÉSULTAT DES ACTIVITÉS ORDINAIRES		-8 133	4 317
SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE		-	-
PART DES MINORITAIRES		2 147	2 139
RESULTAT NET		-10 280	2 178

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE
EXERCICE CLOS LE 31/12/2014
Unité en milliers de Dinars

ACTIVITE D'EXPLOTATION	2014	2013
Produits d'exploitation bancaires encaissés	53 523	51 170
Charges d'exploitation bancaires décaissées	-24 605	-23 533
Prêts et avances/remboursement prêts & avances accordés à la clientèle	-78 204	16 807
Dépôts/retrait de dépôts de la clientèle	12 336	118 457
Sommes versées aux Personnel et C. Divers	-24 730	-13 366
Autres flux d'exploitation	-4 492	1 919
Impôts sur les sociétés	-331	-304
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'EXP	-66 503	151 150
 ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Intérêts & dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement	1 203	1 521
Acquisitions/cessions sur portefeuille d'investissement	-73 638	-4 843
Acquisitions/cessions sur immobilisations	-2 660	-1 974
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'INVEST	-75 095	-5 296
 ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Émission d'actions	47	-6 792
Augmentation/diminution ressources spéciales	-6 316	-4 975
Remboursement d'emprunts sur le marché public	-10 250	-10 251
Placements	1 442	-607
Dividendes versés / Encaissés	-1 684	-1 986
FLUX DE TRESORERIE NET AFFECTE/PROVENANT DES ACTIV DE FINANCEMENT	-16 761	-24 611
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de la période	-104 096	121 243
Liquidités et équivalents en début de période	188 624	67 381
 LIQUIDITES ET EQUIVALENTS EN FIN DE PERIODE	 84 528	 188 624

1. RÉFÉRENTIEL D'ÉLABORATION ET DE PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Les états financiers consolidés du Groupe BTE sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie édictées notamment par :

- la norme comptable générale n 01;
- les normes comptables bancaires (NCT 21 à 25) ;
- les normes comptables de consolidation (NCT 35 à 37) ;
- la norme comptable relative aux regroupements d'entreprises (NCT 38) ; et
- les règles de la Banque Centrale de la Tunisie édictées par la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les circulaires n° 99-04 et n° 2001-12 telle que modifiée par les textes subséquents.

2. DATE DE CLÔTURE

Les états financiers consolidés sont établis à partir des états financiers des sociétés faisant partie du périmètre de consolidation arrêtés au 31 décembre 2014.

3. BASES DE MESURE

Les états financiers du Groupe BTE sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique.

4. PÉRIMÈTRE ET MÉTHODES DE CONSOLIDATION

Le périmètre de consolidation du Groupe BTE comprend :

- La société mère : BTE
- Les filiales : les sociétés sur lesquelles la BTE exerce un contrôle exclusif ; et
- Les entreprises associées : les sociétés sur lesquelles la BTE exerce une influence notable.

Les méthodes utilisées pour la consolidation des sociétés faisant partie du périmètre sont les suivantes :

• L'intégration globale

Cette méthode requiert la substitution du coût d'acquisition des titres de participation détenus dans les filiales par l'ensemble des éléments actifs et passifs de celles-ci tout en dégageant la part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et le résultat.

• La mise en équivalence

Selon cette méthode, la participation est initialement enregistrée au coût et est ensuite ajustée pour prendre en compte les changements postérieurs à l'acquisition de la quote-part de l'investisseur dans l'actif net de la société consolidée.

Cette méthode est appliquée aux sociétés dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable.

Conformément au paragraphe 28 de la norme NCT 35, les filiales qui ne sont pas des entreprises du secteur financier sont consolidées à compter de l'exercice 2005 par la méthode de l'intégration globale.

Le tableau suivant synthétise le périmètre et les méthodes de consolidation utilisées pour l'élaboration des états financiers consolidés du Groupe BTE :

Banque de Tunisie et des Émirats	Financier	100%	Mère	Intégration globale	100%
Compagnie de Tunisie et des Émirats d'Investissement	Financier	100%	Filiale	Intégration globale	100%
Rapid Recouvrement	Financier	99,73%	Filiale	Intégration globale	99,73%
BTE – SICAR	Financier	100%	Filiale	Intégration globale	99,93%
Société Nouvelle des Villages de Vacances	Touristique	87,43%	Filiale	Intégration globale	87,43%
Tuniso Émiratie Sicav (TES)	Financier	16,84%	Filiale	Intégration globale	16,65%
Société Djerba Aghir (*)	Touristique	43,67%	Associée	Mise en équivalence	43,67%

(*) La société Djerba Aghir a été présentée par mise en équivalence pour la valeur de la participation soit 2 022 mD étant donné que cette dernière n'a pas établi des états financiers récents (la dernière situation arrêtée remonte à l'exercice 2010).

5. PRINCIPES COMPTABLES DE PRÉSENTATION ET D'ÉVALUATION

5.1- Comptabilisation des prêts et revenus y afférents

Les engagements de financement sont inscrits en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des déblocages de fonds pour la valeur nominale.

Les commissions d'aval sont prises en compte en résultat dans la mesure où elles sont encourues sur la durée de l'engagement.

Les revenus des prêts à intérêts précomptés, contractés par le Groupe sont pris en compte, à l'échéance convenue, dans un compte de créance rattachée de régularisation et sont portés en résultat au prorata temporis à chaque arrêté comptable.

Les revenus des prêts à intérêts post comptés sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les établissements de crédit ne doivent pas incorporer dans leurs produits les intérêts impayés ou réservés ayant fait l'objet d'arrangement, de rééchelonnement ou de consolidation quelque soit la classification des engagements auxquels ils sont rattachés. Seule la partie effectivement encaissée est incorporée au résultat de l'exercice, au sens de la circulaire BCT N° 91-24. Les intérêts courus ou échus et non encore encaissés relatifs aux prêts classés parmi les actifs incertains (classe 2), les actifs préoccupants (classe 3) ou parmi les actifs compromis (classe 4), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont inscrits en actif soustractif sous le poste « agios réservés ». Ces intérêts sont pris en compte en résultat lors de leur encaissement effectif.

5.2-Comptabilisation des opérations de leasing

Les biens donnés en leasing sont enregistrés à l'actif du bilan pour leur coût d'acquisition hors TVA. Ils sont assimilés à des prêts à la clientèle selon l'approche économique et non patrimoniale et sont de ce fait portés au niveau du poste « créances sur la clientèle ».

Les loyers facturés sont répartis entre la fraction du capital et la fraction des intérêts.

La valeur résiduelle des biens donnés en leasing est enregistrée en hors bilan sous la rubrique des engagements donnés.

Les sociétés qui bénéficient d'un financement sous forme de leasing constatent l'actif acquis en immobilisations et procèdent à son amortissement sur sa durée de vie estimée. En contrepartie, elles constatent un passif. Les redevances sont ventilées en remboursement du principal et charges financières.

Les financements de leasing intragroupe sont retraités afin que les prêts et emprunts, les charges et produits réciproques enregistrés au niveau des états financiers individuels soient annulés. Ainsi, uniquement le bien acquis dans le cadre du financement leasing figurera au niveau du bilan consolidé du groupe et fera l'objet d'un amortissement sur la base du taux retenu au niveau du groupe.

5.3-Comptabilisation du portefeuille titres et revenus y afférents

Le portefeuille titres détenu par le Groupe comporte :

- le portefeuille titres commercial;
- et les titres de participation.

Les titres mis en équivalence sont en outre identifiés à l'actif du bilan consolidé sous une rubrique distincte.

• Portefeuille titres commercial

Le portefeuille titre commercial détenu par le Groupe est classé en deux catégories :

- Les titres de transaction : les titres caractérisés par leur liquidité et dont la durée de détention ne dépasse pas les trois mois.
- Les titres de placement : Les titres acquis avec l'intention de les détenir dans un horizon ne dépassant pas l'année.

• Les titres de participation

Sont classés parmi les titres de participation :

- Les titres dont la possession durable est estimée stratégique à l'activité du Groupe ;
- Les titres représentant des participations-financement ayant fait l'objet d'une convention de rétrocession mais qui ne sont pas encore définitivement cédés.

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagement hors bilan pour leur valeur d'émission et transférées au bilan à la date de libération.

Les titres sont comptabilisés au prix d'acquisition, frais et charges exclus. La cession des titres de participation est constatée à la date de transfert de propriété des titres.

Les dividendes sur les titres obtenus par le Groupe sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée.

Les plus-values sur les titres rétrocédés sont prises en compte en résultat du moment qu'elles sont courues et dans la mesure où une assurance raisonnable quant à leur encaissement existe.

• Les titres mis en équivalence

Les variations de la quote-part du Groupe dans la situation nette des sociétés mises en équivalence sont portées à l'actif au bilan consolidé sous la rubrique « Titres mis en équivalence » et parmi les capitaux propres consolidés sous la rubrique « résultat consolidé ». Ces variations constituent un élément du résultat d'exploitation du Groupe et figurent au niveau de l'état de résultat consolidé sous la rubrique : « Quote-part dans les résultats des titres mis en équivalence ».

Dans le cas où la quote-part du Groupe dans les résultats déficitaires de sociétés mises en équivalence est égale ou supérieure à la valeur comptable des titres, le Groupe cesse habituellement de prendre en compte sa quote-part dans les pertes à venir. Les titres mis en équivalence sont alors présentés pour une valeur nulle.

5.4-Comptabilisation des ressources et charges y afférentes

Les engagements de financement reçus sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des tirages effectués.

Les intérêts et les commissions de couverture de change sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges à mesure qu'ils sont courus.

5.5-Evaluation des risques et couverture des engagements

5.5.1-Provision pour risque sur prêts

La provision pour risque sur prêts est déterminée conformément aux normes de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT N° 91-24 qui prévoit les classes de risques suivantes :

- Classe 0 : Actifs courants ;
- Classe 1 : Actifs nécessitant un suivi particulier ;
- Classe 2 : Actifs incertains ;
- Classe 3 : Actifs préoccupants ;
- Classe 4 : Actifs compromis.

Le taux de provisionnement retenu correspond au taux minimal par classe de risque appliqué au risque couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues.

Les taux de provision par classe de risque appliqués sont les suivants :

- Actifs incertains (classe 2) : 20 %
- Actifs préoccupants (classe 3) : 50 %
- Actifs compromis (classe 4) : 100 %

5.5.2-Provision sur participations

L'évaluation des titres de participation à la date d'arrêté est faite par référence à la valeur d'usage et donne lieu à la constitution de provisions pour couvrir les moins-values éventuellement dégagées revêtant un caractère durable.

Pour les titres non cotés, l'évaluation est faite par référence à la valeur mathématique corrigée (en tenant compte de la valeur actualisée du patrimoine de la société émettrice) à la date la plus récente. Les dépréciations éventuelles dégagées et revêtant un caractère durable sont couvertes par des provisions.

Ces mêmes règles d'évaluation sont appliquées aux titres cédés par la BTE à la CTEI.

5.6-Opérations en devises

Les opérations effectuées en devises sont enregistrées en comptabilité de façon distincte par la tenue d'une comptabilité autonome dans chacune des devises utilisées. Cette comptabilité tenue selon le système dit en partie double permet la détermination périodique de la position de change.

Les charges et produits libellés en devises influent sur la position de change. Ils sont comptabilisés dans la comptabilité ouverte au titre de chaque devise concernée dès que les conditions de leur prise en compte sont réunies, puis convertis dans la comptabilité en dinars tunisiens.

5.7-Immobilisations et autres actifs non courants

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et sont amorties selon la méthode linéaire.

Les taux d'amortissement appliqués sont les suivants :

- Immeuble d'exploitation	: 2,5%
- Mobilier de bureaux	: 20 %
- Matériel de bureaux	: 10 %
- Matériel de transport	: 20 %
- Agencements aménagements et installations	: 10 %
- Matériel informatique	: 15 %
- Logiciel	: 33 %

Les charges reportées sont inscrites parmi les autres actifs dans la mesure où elles ont un impact bénéfique sur les exercices ultérieurs. Elles sont résorbées sur une durée de 3 ans.

6. MÉTHODES SPÉCIFIQUES À LA CONSOLIDATION

6.1- Traitement des écarts de première consolidation

Les écarts de première consolidation correspondent à la différence entre le prix d'acquisition des titres et la quote-part correspondante dans l'actif net comptable de la société consolidée à la date de l'acquisition. Cet écart est ventilé entre l'écart d'évaluation et le Goodwill comme suit :

- **L'écart d'évaluation**

L'écart d'évaluation correspond à la différence entre la juste valeur des éléments d'actif et de passif identifiables des sociétés consolidées et leurs valeurs comptables nettes à la date de chaque acquisition.

- **Le Goodwill**

Le Goodwill correspond à la différence entre l'écart de première consolidation et les écarts d'évaluation identifiés. Le Goodwill est inscrit à l'actif du bilan consolidé. Il est amorti sur sa durée d'utilité estimée. Cette durée ne peut en aucun cas excéder 20 ans.

6.2- Soldes et opérations réciproques

Les soldes réciproques ainsi que les produits et charges résultant d'opérations internes au Groupe sont éliminés lorsqu'ils concernent des filiales faisant l'objet d'une intégration globale.

6.3- Traitement de l'impôt

Les états financiers consolidés sont établis selon la méthode de l'impôt différé. Selon cette méthode on prend en compte les impacts fiscaux futurs, certains ou probables, actifs ou passifs, des événements et transactions passées ou en cours.

Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Un passif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables.

7. PRINCIPAUX RETRAITEMENTS EFFECTUÉS DANS LES COMPTES CONSOLIDÉS

7.1- Homogénéisation des méthodes comptables

Les méthodes comptables utilisées pour l'arrêté des comptes des sociétés faisant partie du périmètre de consolidation ont été alignées sur celles retenues pour les comptes consolidés du Groupe. Il en a été ainsi :

- des méthodes d'amortissement des immobilisations corporelles ;
- de la comptabilisation des biens reçus et donnés en leasing en adoptant la seule approche économique ;
- de la non prise en compte des réserves spéciales de réévaluation.

7.2- Élimination des soldes et transactions intra-groupe

Les opérations et transactions internes sont éliminées pour neutraliser leurs effets. Ces éliminations opérées ont principalement porté sur :

- des comptes courants entre sociétés du groupe,
- des commissions entre sociétés du groupe,
- des provisions constituées sur les titres des sociétés du groupe,
- des dividendes servis par les sociétés consolidées au profit de la BTE,
- des cessions de créances par la BTE à la société Rapid Recouvrement,
- des cessions de titres par la BTE à la CTEI,
- les dotations en fonds gérés opérés par la BTE et Rapid Recouvrement avec la BTE-SICAR.

8. NOTES EXPLICATIVES

(Les chiffres sont exprimés en milliers de dinars)

NOTE 1: CAISSE ET AVOIRS AUPRÈS DE LA BCT, CCP ET TGT

Ce poste présente au 31/12/2014 un solde de 30 493 KDT contre 17 388 KDT au 31/12/2013 et se détaille ainsi :

Société	31/12/2014	31/12/2013
BTE	30 493	17 388
Total	30 493	17 388

NOTE 2: CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS

Ce poste présente au 31/12/2014 un solde de 127 167 KDT contre 203 205 KDT au 31/12/2013 et se détaille ainsi :

Société	31/12/2014	31/12/2013
BTE	116 274	195 611
CTEI	74	60
RR	563	105
SICAV	10 256	7 429
Total	127 167	203 205

NOTE 3: CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE

Au 31/12/2014, les créances sur la clientèle présentent un solde net des provisions de 528 380 KDT contre 508 345 KDT au 31/12/2013 et se détaille comme suit :

Société	31/12/2014	31/12/2013
BTE	526 934	507 644
SNVV	702	271
SICAR BTE	744	4303
Total	528 380	508 345

NOTE 4: PORTEFEUILLE TITRES COMMERCIAL

Le portefeuille titres commercial présente un solde de 49 789 KDT fin 2014 et se détaille ainsi :

Société	31/12/2014	31/12/2013
CTEI	67	183
RR	94	94
SICAR BTE	3 307	5 984
SICAV	45 534	46 811
SNVV	787	460
Total	49 789	53 532

NOTE 5: PORTEFEUILLE TITRES D'INVESTISSEMENT

Le portefeuille titres d'investissement présente un solde net de 63 813 KDT au 31/12/2014 et se détaille ainsi :

Société	31/12/2014	31/12/2013
BTE	53 063	29 509
CTEI	207	547
RR	0	80
SICAR BTE	10 543	10 570
Total	63 813	40 706

NOTE 6: VALEURS IMMOBILISÉES

Les valeurs immobilisées présentent au 31/12/2014 un solde net de 17 955 KDT et se détaillent comme suit :

Société	31/12/2014	31/12/2013
BTE	15 139	14 273
CTEI	213	215
RR	190	191
SNVV	2 413	2 690
Total	17 955	17 369

NOTE 7: AUTRES ACTIFS

Ce poste présente au 31/12/2014 un solde de 28 578 KDT contre 27 611 KDT au 31/12/2013 et se détaille ainsi :

Société	31/12/2014	31/12/2013
BTE	27 577	24 146
CTEI	36	140
RR	22	1 333
SICAR BTE	519	849
SNVV	424	1 143
Total	28 578	27 611

NOTE 8: CAPITAL

Au 31/12/2014, le capital du groupe BTE présente un solde de 90 000 KDT :

Société	31/12/2014	31/12/2013
BTE	90 000	90 000
Total	90 000	90 000

NOTE 9: RÉSERVES

Les réserves du groupe BTE se détaillent comme suit :

Société	31/12/2014	31/12/2013
BTE	62 859	67 192
CTEI	-1 352	-757
RR	-10 352	-8 811
SICAR BTE	1 019	888
SICAV	7 491	6 442
SNVV	- 9 863	-9 439
Total	49 802	55 515

NOTE 10: RESULTATS REPORTEES

Les résultats reportés du groupe BTE se détaillent comme suit :

Société	31/12/2014	31/12/2013
BTE	959	-5 893
Total	959	-5 893

NOTE 11: RÉSULTAT DE L'EXERCICE

Les résultats du groupe BTE se détaillent comme suit :

Société	31/12/2014	31/12/2013
BTE	- 10 546	3 163
CTEI	-85	-446
RR	-607	-1 317
SICAR BTE	658	643
SICAV	433	356
SNVV	-133	-221
Total	- 10 280	2 178

NOTE 12: CAPITAUX PROPRES-INTÉRÊTS DES MINORITAIRES

Les intérêts minoritaires se présentent comme suit :

Société	31/12/2014	31/12/2013
RR	-29	-324
SICAV	39 157	40 903
SICAR BTE	1	1
SNVV	- 1 437	-1 357
Total	37 692	39 223

NOTE 13 : DÉPÔTS ET AVOIRS DES ÉTABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS

Les dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers du groupe BTE en 2013 et 2014 se présentent comme suit :

Société	31/12/2014	31/12/2013
BTE	47 410	25 334
Total	47 410	25 334

NOTE 14: DÉPÔTS ET AVOIRS DE LA CLIENTÈLE

Les dépôts et avoirs de la clientèle du groupe en 2013 et 2014 se présentent comme suit :

Société	31/12/2014	31/12/2013
BTE	470 912	484 094
Total	470 912	484 094

NOTE 15 : EMPRUNTS ET RESSOURCES SPÉCIALES

Les emprunts et ressources spéciales du groupe BTE entre 2013 et 2014 se présentent comme suit :

Société	31/12/2014	31/12/2013
BTE	129 247	146 785
SNVV	6 949	6 577
Total	136 196	153 362

NOTE 16 : AUTRES PASSIFS

Les autres passifs du groupe se détaillent ainsi :

Société	31/12/2014	31/12/2013
BTE	4 281	5 218
CTEI	4 951	4 935
RR	995	1 817
SICAV	9 088	8 062
SNVV	7 031	7 173
Total	26 346	27 205

NOTE 17: INTÉRÊTS ET REVENUS ASSIMILÉS

Les intérêts et revenus assimilés du groupe se présentent comme suit :

Société	31/12/2014	31/12/2013
BTE	36 650	35 188
SNVV	793	1 522
Total	37 443	36 710

NOTE 18: COMMISSIONS (EN PRODUITS)

Les commissions constatées en produit du groupe se présentent comme suit :

Société	31/12/2014	31/12/2013
BTE	8 680	8 909
RR	900	166
SICAR BTE	355	348
Total	9 935	9 423

NOTE 19: GAINS SUR PORTEFEUILLE TITRES COMMERCIAL ET D'INVESTISSEMENT

Ce poste se détaille comme suit :

Société	31/12/2014	31/12/2013
BTE	1 823	2 112
CTEI	267	48
RR	135	63
SICAR BTE	-	2
SICAV	2 820	2 661
Total	5 045	4 848

NOTE 20: REVENUS DU PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT

Les revenus du portefeuille d'investissement en 2013 et 2014 se présentent ainsi :

Société	31/12/2014	31/12/2013
BTE	169	552
CTEI	48	71
SICAR BTE	531	512
SNVV	22	9
Total	770	1 144

NOTE 21: INTÉRÊTS ENCOURUS ET CHARGES ASSIMILÉS

Les intérêts encourus et charges assimilés du groupe BTE se présentent comme suit :

Société	31/12/2014	31/12/2013
BTE	20 791	18 907
RR	25	61
SICAR BTE	30	167
SNVV	744	573
Total	21 590	19 708

NOTE 22: COMMISSIONS ENCOURUES

Les commissions du groupe BTE se présentent comme suit :

Société	31/12/2014	31/12/2013
BTE	441	658
CTEI	1	1
Total	442	659

NOTE 23: AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

Les autres produits d'exploitation du groupe se présentent comme suit :

Société	31/12/2014	31/12/2013
BTE	231	-
CTEI	-	37
SICAR BTE	15	-
SICAV	1	11
Total	247	48

NOTE 24 : FRAIS DE PERSONNEL

Les charges du personnel du groupe BTE en 2013 et 2014 se présentent ainsi :

Société	31/12/2014	31/12/2013
BTE	-12 830	-12 141
CTEI	-145	-163
RR	-571	-502
SICAR BTE	-1	-5
SICAV	-21	-19
Total	-13 568	-12 830

NOTE 25 : CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION

Les charges générales d'exploitation du groupe BTE en 2013 et 2014 se présentent ainsi :

Société	31/12/2014	31/12/2013
BTE	- 6 860	-4 714
CTEI	-202	-192
RR	-827	-907
SICAR BTE	-138	-140
SICAV	-109	-101
SNVV	-788	-874
Total	-8 924	-6 928

NOTE 26: DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS SUR IMMOBILISATIONS

Les dotations aux amortissements et aux provisions du groupe BTE en 2013 et 2014 se présentent ainsi :

Société	31/12/2014	31/12/2013
BTE	-1 652	-1 231
CTEI	- 1 099	-1 111
RR	-160	-54
SNVV	-279	-1 176
SICAR BTE	0	-6
SICAV	-6	-7
Total	-3 196	-3 585

NOTE 27 : IMPÔTS SUR LES SOCIÉTÉS

L'impôt sur les sociétés du groupe se présente comme suit :

Société	31/12/2014	31/12/2013
BTE	- 103	-95
RR	-1	-1
SICAR BTE	-88	-119
SNVV	-2	-4
Total	-194	-219

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS
FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2014**

*Mesdames, Messieurs les actionnaires de
La Banque de Tunisie et des Emirats BTE*

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale du 27 Juin 2012, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur l'audit des états financiers consolidés du Groupe Banque de Tunisie et des Emirats « BTE » pour l'exercice clos le 31 Décembre 2014, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de 848.197 mD et un résultat consolidé déficitaire de 10.280 mD, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi, la réglementation en vigueur et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints du Groupe Banque de Tunisie et des Emirats « BTE », comprenant le bilan consolidé arrêté au 31 Décembre 2014, ainsi que l'état des engagements hors bilan consolidé, l'état de résultat consolidé, l'état de flux de trésorerie consolidé et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers :

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers consolidés, conformément aux normes comptables tunisiennes. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation de l'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers consolidés sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect important, une image fidèle de la situation financière du groupe de la Banque de Tunisie et des Emirats ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2014, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers consolidés des informations d'ordre comptable données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers consolidés. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 (nouveau) de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers consolidés telle que exprimée ci-dessus.

Tunis, le 26 mai 2015

Les Commissaires aux Comptes

Les commissaires aux comptes associés M.T.B.F

ECC MAZARS